

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

Ainsi, l'an deux mille vingt-et-un, le mercredi sept avril à dix-neuf heures sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **33**

ETAIENT PRESENTS : (26)

Youssef **AFOUADAS**
Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Gilberte **BLUM**
Sylviane **BOENS**
Chrystiane **CHEVALLIER**

Cécile **DAUZATS**
Yoann **DEBOUCHAUD**
Dominique **DESHAYES**
Patrick **DUBOIS**
Amandine **DUBAND**
Jean-Luc **DUCERF**

Benjamin **DUROSAU**
Bruno **EQUILLE**
André **FRANCIGNY**
Joël **GEOFFROY**
Marie-Anne **HAUVILLE**
Frédéric **GRIZARD**

Fabienne **HARDY-HOUDAS**
Stéphane **HOUDAS**
Claudine **JIMENEZ**
Dominique **LETOUZE**
Stéphane **LEMOINE**
Steeve **LOCHET**
Frédéric **ROBIN**
Sylvie **ROLAND**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (6)

Joseph DIAZ	a donné pouvoir à	Cécile DAUZATS
Florence LE HYARIC	a donné pouvoir à	Marie-Anne HAUVILLE
Olivier MARTINEZ	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Rodolphe PERROQUIN	a donné pouvoir à	Sylviane BOENS
Robert TROUILLET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre ALCIERI
Christelle TOUSSAINT	a donné pouvoir à	Dominique LETOUZE

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (1)

Nicole **MAKLINE**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Amandine DUBAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07

ORDRE DU JOUR

SAEM VILLE AUNEAU

- 1 - Approbation bilan final de la concession d'aménagement

FINANCES

- 2 - Compte de Gestion M14 – 2020
- 3 - Compte Administratif M14 – 2020
- 4 - Affectation de résultat M14
- 5 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- 6 - Budget Primitif M14 - 2021
- 7 - Compte de Gestion « transport » M43 – 2020
- 8 - Compte Administratif « Transport » M43 – 2020
- 9 - Affectation de résultat « Transport » M43

10 - Budget Primitif « transport » M43 - 2021

TRAVAUX

11 - TERRITOIRE D'ENERGIE 28 : projet d'éclairage public : Création de points lumineux – Grande Rue - Equillemont

DIVERS

12 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 07

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint sachant qu'au vu du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs »

A l'interrogation de M. Jean-Luc DUCERF, Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance accompagnée de ses annexes et portant mention de l'ordre du jour complet.

A la demande de M. le Maire, Mme Amandine DUBAND se propose comme secrétaire de séance ce qui est approuvé à l'unanimité.

SOCIETE ANONYME ECONOMIE MIXTE VILLE D'AUNEAU

1. DELIBERATION N°21/057 – SAEM VILLE D'AUNEAU : APPROBATION BILAN FINAL DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT de la ZAC du Pays Alnélois

RAPPORTEUR : M. Le Maire

NOTE DE SYNTHESE :

M. le Maire rappelle que la concession d'aménagement entre e la commune d'Auneau et la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Ville d'Auneau (SAEM V.A.) s'est achevée le 30 juin 2016.

Depuis cette date, la SAEM V.A. limite son activité aux dépenses de fonctionnement et continue de céder les terrains restant à vendre après avoir demandé à la commune un accord spécifique sur l'acquéreur et sur le prix de vente.

Comme chaque année, un bilan final actualisé compte tenu de l'avancement des ventes et des terrains restant disponibles est établi avec une hypothèse de clôture de l'opération en 2022.

Afin de limiter le solde de l'opération et tenant compte de la diminution des frais de fonctionnement de la société, il est proposé de diminuer les transferts de charges sur le prix de revient de l'opération prévue dans le contrat de concession d'origine. C'est ainsi que, les honoraires de commercialisation ont été ramenés de 6 % sur le montant TTC des ventes à 3 %.

Par ailleurs, la rémunération pour liquider l'opération prévue au taux de 0.4 % sur la demie somme des recettes et des dépenses TTC a été ramenée au taux de 0.2 %.

L'opération se soldera financièrement par le rachat, par la commune, de l'extension du domaine public (3 323 m²), c'est-à-dire l'assiette foncière des voiries et espaces verts déjà remis à la commune.

Dans le bilan prévisionnel actualisé, ce solde a été estimé à 840 900 € hors taxes. Il sera versé par compensation sur le remboursement de l'avance nette en cours de la commune à l'opération et qui se monte à 1 318 124 €.

Le solde net prévisionnel reversé à la commune sera donc de 477 224 € auquel pourrait s'ajouter en cas de dissolution, 83 % de la situation nette (capital social – les résultats d'exploitation cumulés).



Le bilan final et le détail des comptes ont été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux dans les délais réglementaires.

M. Youssef AFOUADAS, Mme Sylviane BOENS, M. Jean-Luc DUCERF et M. Stéphane LEMOINE, membres du conseil d'administration de la SAEM V.A. ne prennent pas part au vote.

Le nombre de votants est de 28.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 > M. Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT

Voix Pour : 26

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le bilan final de la concession d'aménagement de la ZAC du Pays Alnélois.

FINANCES

2. DELIBERATION N°21/058 – COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL M14

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE DE SYNTHESE :

Le Compte de Gestion 2020 du budget principal de la commune – M14 établi par le Trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice N (2020), y compris celles effectuées au titre de la « journée complémentaire » dans le courant du mois de janvier de l'exercice N+1 (2021).

Les résultats sont en stricte conformité avec ceux du Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune – M14.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 028025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MAINTENON

ETABLISSEMENT : AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Résultats budgétaires de l'exercice

14000 - AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 484 683,65	9 942 694,93	21 427 378,58
Titres de recette émis (b)	6 005 396,86	7 086 783,37	13 092 180,23
Réductions de titres (c)		62 027,60	62 027,60
Recettes nettes (d = b - c)	6 005 396,86	7 024 755,77	13 030 152,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 484 683,65	9 942 694,93	21 427 378,58
Mandats émis (f)	4 852 934,60	8 019 209,09	12 872 143,69
Annulations de mandats (g)		147 643,47	147 643,47
Depenses nettes (h = f - g)	4 852 934,60	7 871 565,62	12 724 500,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 152 462,26		305 652,41
(h - d) Déficit		846 809,85	



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14000 - AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-703 128,18		1 152 462,26	301 334,67	750 668,75
Fonctionnement	2 543 080,17	800 000,00	-846 809,85	1 389 794,76	2 286 065,08
TOTAL I	1 839 951,99	800 000,00	305 652,41	1 691 129,43	3 036 733,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14002-EAU ASST AUNEAU					
Investissement	341 122,24			-341 122,24	
Fonctionnement	1 370 656,87			-1 370 656,87	
Sous-Total	1 711 779,11			-1 711 779,11	
14003-EAU ASST SAINT SYMPHORE					
Investissement	-23 764,29			23 764,29	

Dissolution budgets eau et assainissement sur l'exercice 2020- Transfert compétence eau assainissement à la CCPEIDF- LoiNotré

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14000 - AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-703 128,18		1 152 462,26	301 334,67	750 668,75
Fonctionnement	2 543 080,17	800 000,00	-846 809,85	1 389 794,76	2 286 065,08
TOTAL I	1 839 951,99	800 000,00	305 652,41	1 691 129,43	3 036 733,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14002-EAU ASST AUNEAU					
Investissement	341 122,24			-341 122,24	
Fonctionnement	1 370 656,87			-1 370 656,87	
Sous-Total	1 711 779,11			-1 711 779,11	
14003-EAU ASST SAINT SYMPHORE					
Investissement	-23 764,29			23 764,29	

Dissolution budgets eau et assainissement sur l'exercice 2020- Transfert compétence eau assainissement à la CCPEIDF- LoiNotré

Debat :

M. Stéphane LEMOINE fait part de sa stupéfaction quant au déficit de fonctionnement de 846 809 €. Il trouve ce résultat catastrophique.

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée d'Auneau, explique que cela est dû au versement fait au budget M49 au moment du transfert à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui a transité par le budget communal. S'il n'y avait pas eu ce versement le budget de fonctionnement laisserait apparaître un excédent de 543 000 €

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, rajoute que l'explication sera plus claire dans le cadre de l'affectation de résultat qui sera voté à la suite.

En l'absence d'observation complémentaire, M le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte de Gestion M14 de la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien du Trésorier Principal de l'exercice 2020 strictement conforme au Compte Administratif 2020 du budget principal de commune – M14.

3. DELIBERATION N°21/059 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET M14

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

M. le Maire quitte la séance et Mme Sylviane BOENS, maire déléguée, adjointe en charge des finances, prend la présidence.

Mme Sylviane BOENS explicite le détail du compte administratif strictement conforme au compte de Gestion 2020 du Trésorier Payeur adopté précédemment.

POUR MEMOIRE

- résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) (c) 3 132 874,93€
- résultat d'investissement antérieur reporté (déficit) (c) - 401 793,51€

Section de Fonctionnement :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| - Dépenses d'exploitation 2020 : (a) | 7 871 565,62€ |
| - Recettes d'exploitation 2020 : (b) | 7 024 755,77€ |
| - Excédent antérieur reporté : (c) | 3 132 874,93€ |
| - Excédent cumulé n : (c+(b-a)) | 2 286 065,08€ |

b-a => déficit de clôture 2020 - 846 809,85€

Section d'investissement :

- | | |
|--|---------------|
| - Dépenses d'investissement 2020 : (a) | 4 852 934,60€ |
| - Recettes d'investissement 2020 : (b) | 6 005 396,86€ |
| - Déficit antérieur reporté: (c) | - 401 793,51€ |
| - Excédent cumulé n : (c+(b-a)) | 750 668,75€ |

b-a => excédent de clôture 2020 1 152 462,26€
--

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2020 ;

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;



VU l'avis des commissions finances des 22 et 30 mars 2021 ;

VU la délibération n°21/058 du 07/04/21 portant approbation du compte de gestion M14 2020 ;

Oui l'exposé de Mme Sylviane BOENS.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées ;

Considérant la stricte conformité avec le compte de gestion M14 2020 présenté par le Trésorier Payeur.

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 30.

En l'absence d'observation complémentaire, M le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix contre : 0

**Abstentions : 4 > MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Dominique LETOUZE et son pouvoir
Mme Christelle TOUSSAINT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif 2020 M 43 de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, strictement conforme au compte de gestion M43 2020 du Trésorier Payeur.

4. DELIBERATION N°21/060 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET M14 AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le compte de gestion du receveur 2020 et le compte administratif 2020 strictement conformes en tout point.

POUR MEMOIRE

- résultat de fonctionnement antérieur reporté 2019 (excédent) + 3 132 874,93€
- résultat d'investissement antérieur reporté 2019 (déficit)..... - 401 793,51€

1. SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- résultat d'investissement antérieur reporté 2019 (déficit) - **401 793,51€**
- solde excédentaire d'exécution de l'exercice :
Recettes 6 005 396,86 € - dépenses 4 852 934,60 € =..... **+ 1 152 462,26€**
- solde excédentaire d'exécution cumulé **+ 750 668,75€**

2. RESTES A REALISER AU 31.12.2020

Dépenses (d) : 3 983 188,59€
Recettes (e) : 1 238 152,47€

e-d => besoin de couverture de 2 745 036,12€



BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 750 668,75€
Rappel du solde des restes à réaliser	- 2 745 036,12€
Besoin de financement total	- 1 994 367,37€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 2020 : Recettes 7 024 755,77 € - Dépenses 7 871 565,62 € =	- 846 809,85 €
Déficit de clôture 2020	- 846 809,85€
Excédent antérieur 2019 report	+ 3 132 874,93€
TOTAL A AFFECTER	+ 2 286 065,08€

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2020 ;

DEBAT :

M. Stéphane LEMOINE fait remarquer que l'excédent de l'exercice budgétaire de l'année précédente a été consommé à hauteur de 89 %. Par ailleurs, il rajoute que la commune n'a pas assez pour assurer la charge de la dette et demande à M le Maire s'il est d'accord avec ce constat. Il fait part de son inquiétude quant à la section de fonctionnement du budget qu'il considère extrêmement précaire. De plus, il informe que n'apparaît pas l'amortissement de la salle omnisports et que les charges de fonctionnement supplémentaires n'ont pas été prises en compte. Il estime que le calcul de la marge nette laisse apparaître une charge de l'emprunt à plus de 20 ans et qu'il n'y avait pas de projection sur le Rapport d'Orientation Budgétaire ni de marge de manœuvre en cas d'augmentation de l'indice du point des agents publics. Il ne reste que 300 000 € d'excédent pour absorber les charges liées à la crise sanitaire.

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée d'Auneau, précise que l'amortissement de la salle omnisports sera effective l'année prochaine. Elle rajoute que les arguments avancés sont alarmistes et que la situation est loin d'être catastrophique.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise que le budget primitif a été anticipé et tient compte d'éventuelles augmentations des charges.

En l'absence d'observation complémentaire, M le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix contre : 0

Abstentions : 3 > M. Joël GEOFFROY, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT

Voix Pour : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;

VU l'avis des commissions finances des 22 et 30 mars 2021 ;

VU les délibérations n°21/058 et 21/059 du 07/04/21 portant Compte de gestion 2020 M14 et compte administratif 2020 M14, strictement conformes ;

Oui l'exposé de Mme Sylviane BOENS.



- **DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 2 286 065,08 € comme suit :**

1) Couverture du **besoin de financement total** de la section d'**investissement**

(crédit du compte 1068 sur BP 2021)..... **1 994 367,37 €**

2) Affectation complémentaire en « réserves »

(crédit du compte 1068 sur BP 2021)..... **0,00 €**

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021

ligne 002 (report à nouveau créditeur)..... **291 697,71 €**

TOTAL 2 286 065,08 €

- **DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement de 750 668,75 €**
en recettes au R001 de la section d'investissement.

5. DELIBERATION N°21/061 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

RAPPORTEUR : MME SYLVIANE BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Pour les collectivités, l'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

Les communes ne percevront donc pas de recettes liées à la TH sur les résidences principales.

Pour compenser à l'euro près cette suppression de recettes de TH, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur.

Le taux de taxe d'habitation est figé depuis 2020 et ne doit pas être voté.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) étant ajoutée à la part communale, le taux de référence 2021 est égal au taux de foncier bâti 2020 de la commune + taux foncier bâti 2020 du département.

Pour l'Eure-et-Loir, le taux de foncier bâti 2020 du département est de 20,22 %.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 s'est tenu lors du conseil municipal du 24 Mars 2021. A cette occasion, il a été rappelé que la création d'une commune nouvelle implique une harmonisation des taux des trois taxes communales ménages vers un taux unique.

Par ailleurs, pour rappel, par la même délibération, les taux d'abattements à la taxe d'habitation ont été harmonisés :

Abattement général à la base : 0%

Charge de famille 1 et 2 enfants : 15%

Charge de famille à partir de 3 enfants : 20%

Abattement spécial au profit des personnes de condition modeste : 0

Il est proposé les taux et produits fiscaux suivants (bases et produits 2021) :

TAXE FONCIERE PROPRIETES BÂTIES :

	Taux voté	41,15% (20,93 % TAUX COMMUNAL + 20,22 % TAUX DEPARTEMENTAL)			
	Bases prévisionnelles (2021)	Taux applicables 2021	Taux 2020	Coefficient d'harmonisation annuelle	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	6 621 000	21,47 %	21,57 %	-0,099	2 724 542
Secteur Bleury-St-Symphorien		16,87 %	16,32 %	0,549	

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES :

	Taux voté	25,86 %			
	Bases prévisionnelles (2021)	Taux applicables 2021	Taux 2020	Coefficient d'harmonisation annuelle	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	311 300	27.04 %	27,23 %	-0.193	80 502
Secteur Bleury-St-Symphorien		24.61 %	24,46 %	0.148	

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

TAXE FONCIERE PROPRIETES BÂTIES :

	Taux voté	41,15 %	
	Bases prévisionnelles	Taux applicables	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	6 621 000	21,47 %	2 724 542
Secteur Bleury-St-Symphorien		16,87 %	

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES :

	Taux voté	25,86 %	
	Bases prévisionnelles	Taux applicables et produit attendu	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	311 300	27,04 %	80 502
Secteur Bleury-St-Symphorien		24,61 %	

6. DELIBERATION N° 21/062 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – 14000 – M14 BUDGET COMMUNAL

RAPPORTEUR : MME SYLVIANE BOENS

NOTE DE SYNTHESE :

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée, adjointe en charge des finances, présente le budget primitif 2021 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Comme suite au Débat d'Orientation Budgétaire 2021 qui a eu lieu le 24 Mars 2021, le Budget Primitif de la Commune (M 14), soumis préalablement à l'avis favorable de la commission Finances, qui s'est réunie le 30 Mars 2021, est proposé à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;

VU l'avis des commissions finances des 22 et 30 mars 2021 ;

VU la délibération n°21/060 du 07/04/21 portant affectation du résultat ;

Où l'exposé de Mme Sylviane BOENS.

APPROUVE le budget primitif communal 2021 – M14 tel que présenté ci-dessous qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

7 196 477,71 € présentée par chapitres
8 923 438,50 € présentée par chapitres et opérations

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITIONS	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 565 026 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
012	FRAIS DE PERSONNEL	3 065 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
014	ATTENUATION DES PRODUITS	1 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
042	OPERATION D'ORDRE (Dotations aux amortissement)	910 249,91 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
022	DEPENSES IMPREVUES	111 681,80 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 375 020 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
66	CHARGES FINANCIERES	136 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 500 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
TOTAL DEPENSES		7 196 477,71 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITIONS	VOTE
'002	RESULTAT REPORTE	291 697,71 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
013	ATTENUATION DES PRODUITS	60 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
70	PRODUITS DES SERVICES	272 418 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
73	IMPOTS ET TAXES	4 564 516 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 3 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD et Joël GEOFFROY Abstention : 0 Voix pour : 29
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ...	1 910 053 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 4 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Abstention : 0 Voix pour : 28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	61 406 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
76	PRODUITS FINANCIERS	12 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
042	OPERATION D'ORDRE	35 375 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL RECETTES		7 196 477,71 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Libellé des comptes	Montant RAR 2020	PREVISIONS BP 2021	BP 2021 + RAR 2020	VOTES
Opération d'ordre 040		35 375,00 €	35 375,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
020 Dépenses imprévues		245 907,91 €	245 907,91 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
10 – Dotations		6 000,00 €	6 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
16 Emprunt		507 200,00 €	507 200,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 2 > Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 30
Opération 100 SALLE OMNISPORTS	372 139,88 €	25 000,00 €	397 139,88 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 101 DOJO - TENNIS	3 121 725,29 €	197 000,00 €	3 318 725,29 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 3 > MM Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 29



Libellé des comptes	Montant RAR 2020	PREVISIONS BP 2021	BP 2021 + RAR 2020	VOTES
Opération 102 ADAP	5 689,41 €	28 000,00 €	33 689,41 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 103-Eglises	19 162,99 €	90 000,00 €	109 162,99 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 104 ETANGS		668 000,00 €	668 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 105 -Eclairage public et enfouissement réseaux	34 610,47 €	299 000,00 €	333 610,47 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 106- Bâtiments publics	110 315,42 €	518 400,00 €	628 715,42 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 107- Bâtiments scolaires	37 254,57 €	584 500,00 €	621 754,57 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 108 -Hôtels de Ville	41 823,63 €	293 892,00 €	335 715,63 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 2 > Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 30
Opération 109 -Voirie - Espace verts	112 296,54 €	226 000,00 €	338 296,54 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 110 - CITY STADE	1 404,00 €	23 000,00 €	24 404,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 111 - Espace Dagon	126 766,39 €	147 200,00 €	273 966,39 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 2 > Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 30
Opération 112 – Parking de la Sellerie		200 000,00 €	200 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 113 – Matériels et véhicules ST		48 900,00 €	48 900,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 114 – Mobilier urbain et signalétiques H et V		41 500,00 €	41 500,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 115 – Espaces verts		35 375,00 €	35 375,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 116 – Dufayet		720 000,00 €	720 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 8 > Mme Catherine AUBIJOUX et MM Yoann DEBOUCHAUD, André FRANCIGNY, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT et Steeve LOCHET Abstention : 0 Voix pour : 24
	3 983 188,59 €	4 940 249,91 €	8 923 438,50 €	

Débat :

A l'opération 116

M. Stéphane LEMOINE estime que la somme inscrite, au vu de son expérience, est insuffisante, le bâtiment ne sera que partiellement rénové.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise que prochainement sera lancé l'appel d'offre pour trouver un maître d'œuvre et que les élus seront vigilants.

M. Dominique LETOUZE fait part de son étonnement et trouve dommage qu'aucune ligne budgétaire ne soit dédiée à l'aménagement du centre-ville alors qu'il avait été dit que c'était important. Aussi, il rajoute qu'il ne votera pas la globalité du budget.



M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise qu'une inscription budgétaire est prévue pour faire une étude globale de revitalisation de la ville.

M. Dominique LETOUZE déplore le manque de considération pour les commerces de centre-ville qui sont laissés pour compte. La place de l'église est toujours la même depuis vingt ans. Il souhaiterait que les choses avancent. Par ailleurs, M. LETOUZE évoque la problématique des médecins sur le secteur d'Auneau. Deux médecins partent d'ici un an qu'est-il fait pour attirer de nouveaux médecins. Même si la compétence ne relève pas de la commune, une ligne budgétaire pourrait être consacrée à l'accueil de médecins.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, rappelle que la désertification est subie par de nombreuses villes et obtenir des médecins supplémentaires est compliqué.

Mme Cécile DAUZATS, maire déléguée de Bleury-Saint-Symphorien, informe que plusieurs actions sont menées pour favoriser l'accueil des médecins. L'aménagement du parking devant la maison médicale de Bleury-Saint-Symphorien. Elle rajoute que la commune est prête à mettre à disposition des logements pour les internes mais il est nécessaire de connaître les attentes des futurs médecins.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, propose à M. LETOUZE d'intégrer un groupe de travail.

M. Dominique LETOUZE suggère qu'il y ait une inscription budgétaire pour concrétiser ces démarches. Il rajoute qu'il conviendrait de faire une maison médicale comme celle d'Épernon. Par ailleurs, il voudrait savoir ce qu'il en est du dispositif bourg centre.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise que la commune est en attente du protocole à signer.

Mme Cécile DAUZATS, maire déléguée de Bleury-Saint-Symphorien, précise qu'à ce jour le département d'Eure-et-Loir est sous médicalisé. Elle reconnaît qu'il y a nécessité de favoriser la venue des médecins, mais qu'il n'existe pas de solution miracle. Mme DAUZATS rappelle qu'il y a un besoin urgent de pouvoir accueillir la PMI et les services sociaux dans un lieu adapté. Aussi, des modulaires seront installés avant la réhabilitation de la maison Dufayet : l'urgent étant de rouvrir le service social sur la commune.

M. Stéphane LEMOINE invite Mme DAUZATS à se rapprocher des maisons de santé de Chaudon ou Coulombs qui sont occupées par des médecins libéraux. Il rajoute qu'il est nécessaire d'être proactif et de se rapprocher de l'ARS. M. LEMOINE prend Mme AUBIJOUX à témoin et rappelle que les conseillers départementaux ont tout mis en œuvre pour que les services sociaux soient pérennisés.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise que le projet est généralement porté par un médecin qui est moteur et rappelle que la communauté de communes est compétente en la matière. De plus, elles ne peuvent être subventionnées par l'ARS que si elles sont à distance de plus de 20 km.

M. Stéphane LEMOINE répond que compte tenu du manque de médecins, l'ARS est moins regardante et tolère une distance moindre entre les maisons médicales

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée d'Auneau, rebondit sur les propos de M. LETOUZE concernant le centre bourg. Elle rappelle qu'une étude dans le cadre du bourg centre sera lancée et financée à hauteur de 80 % par le département, l'Etat, la Région et la Banque des territoires.

M. Stéphane LEMOINE précise qu'un projet d'étude complémentaire est en attente et que la convention n'est toujours pas signée.

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée d'Auneau, revient sur les propos de M. LEMOINE et signale qu'il n'est pas forcément judicieux de créer une maison médicale et informe qu'à ce jour la maison médicale d'Épernon n'a toujours pas le nombre de médecins suffisant pour la remplir.

M. Stéphane LEMOINE s'étonne de ces propos et informe qu'il ne reste qu'une place de cabinet de dentiste à pourvoir.

M. Dominique LETOUZE s'inquiète de savoir si des subventions ne sont pas attribuées pour le centre-ville, il craint que rien ne soit fait.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, précise qu'a priori la présentation de notre projet de territoire est cohérent. La relecture est en cours auprès de la Région et de l'Etat.

INVESTISSEMENT RECETTES

Libellé des comptes	Montant RAR 2020	BP 2021 + RAR 2020	VOTE
001 – solde d'exécution reporté		750 668,75	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
040 Total opération d'ordre (Amortissements)		910 249,91	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 6 > Mme Gilberte BLUM, MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 26
10 Dotations		3 244 367,37	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
16 EMPRUNTS		2 780 000,00	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 5 > MM Yoann DEBOUCHAUD, Joël GEOFFROY, Stéphane LEMOINE, Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 27
27 - Avances et acomptes	100 000,00	100 000,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 100 SALLE OMNISPORTS	437 000,00	437 000,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 101 DOJO - TENNIS	92 000,00	92 000,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 102 - ADAP	30 000,00	30 000,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 103-Eglises	67 989,65	67 989,65	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 104-Etangs	274 500,00	274 500,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 106- Bâtiments publics	26 465,00	26 465,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 107- Bâtiments scolaires	39 364,82	39 364,82	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 108 -Hôtels de Ville	62 342,00	62 342,00	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 2 > Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstention : 0 Voix pour : 30
Opération 109 -Voirie -Espace verts	46 591,00	46 591,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 111 - Espace Dagron	61 900,00	61 900,00	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
	1 238 152,47	8 923 438,50	

Débat :

16 Emprunts : **M. Stéphane LEMOINE** demande quelle sera la masse globale de l'emprunt passé. Par ailleurs, il signale que dans le ROB était inscrit un emprunt de 2 500 000 € et non pas 2 700 000 €.

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée d'Auneau, répond que la commune attendait des ventes de biens qui n'ont pas eu lieu. Aussi, elle a procédé comme sur le budget communautaire. Ces ventes étant retardées, elle a enlevé la ligne des recettes de ces ventes et les a injectées dans un prêt en attendant qu'elles soient réalisées, ce qui est en bonne voie. C'est un emprunt d'équilibre.

Par ailleurs, **M. Dominique LETOUZE** demande ce qu'il en est de l'écart des subventions entre la salle omnisports et dojo tennis.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, répond que ce dossier a déjà été abordé par le passé et les réponses ont déjà été données.

7. DELIBERATION N° 21/063 – COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET TRANSPORT M43

Rapporteur : MME SYLVIANE BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Le Compte de Gestion 2020 du budget annexe de la commune – M43 établi par le Trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.



Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice N (2020), y compris celles effectuées au titre de la « journée complémentaire » dans le courant du mois de janvier de l'exercice N+1 (2021).

Les résultats sont en conformité avec ceux du Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, à la majorité,

Voix contre : 2 > M. Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT

Abstention : 0

Voix Pour : 30

LE CONSEIL MUNICIPAL

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 028025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MAINTENON

ETABLISSEMENT : RT AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14006 - RT AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RT AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN					
Investissement					
Fonctionnement	17 915,07		7 563,42		25 478,49
Sous-Total	17 915,07		7 563,42		25 478,49
TOTAL III	17 915,07		7 563,42		25 478,49
TOTAL I + II + III	17 915,07		7 563,42		25 478,49

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 028025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MAINTENON

ETABLISSEMENT : RT AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Résultats budgétaires de l'exercice

14006 - RT AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		115 915,07	115 915,07
Titres de recette émis (b)		99 108,00	99 108,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		99 108,00	99 108,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		115 915,07	115 915,07
Mandats émis (f)		91 544,58	91 544,58
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		91 544,58	91 544,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		7 563,42	7 563,42
(h - d) Déficit			

APPROUVE le Compte de Gestion M43 - 14006 de la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien du Trésorier Principal de l'exercice 2020 en stricte conformité avec le compte administratif 2020 - M43.



8. DELIBERATION N° 21/064 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M43 BUDGET

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

M. le Maire quitte la séance et Mme Sylviane BOENS, maire déléguée, adjointe en charge des finances, prend la présidence.

Mme Sylviane BOENS explicite le détail du compte administratif strictement conforme au compte de Gestion 2020 du Trésorier Payeur adopté précédemment.

POUR MEMOIRE

- résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) (c) +17 915,07 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses d'exploitation 2020 : (a)	91 544,58 €	} b-a = + 7 563,42 € -846 809,85
- Recettes d'exploitation 2020 : (b)	99 108,00 €	
- Excédent antérieur reporté : (c)	+ 17 915,07 €	
- Excédent cumulé n : (c+(b-a))	+ 25 478,49 €	

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2020 ;

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;

VU l'avis des commissions finances du 22 et 30 mars 2021 ;

VU la délibération n°21/065 du 07/04/21 portant approbation du compte de gestion M43 2020 ;

Oui l'exposé de Mme Sylviane BOENS.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées ;

Considérant la stricte conformité avec le compte de gestion M43 2020 présenté par le Trésorier Payeur.

M. le Maire, et son pouvoir, ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 30 votants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix contre : 0

Abstentions : 2 > M. Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT

Voix Pour : 28

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif 2020 M 43 de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, strictement conforme au compte de gestion M43 2020 du Trésorier Payeur.

9. DELIBERATION N°21/065 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 M43 BUDGET TRANSPORT

RAPPORTEUR : M le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le compte de gestion du receveur 2020 et le compte administratif 2020 strictement conformes en tout point.



POUR MEMOIRE- résultat de fonctionnement antérieur reporté 2019 (excédent) 17 915,07 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 2020 + 7 563,42 €
Excédent antérieur reporté + 17 915,07 €

TOTAL A AFFECTER **+ 25 478,49 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;

VU l'avis des commissions finances des 22 et 30 mars 2021 ;

VU les délibérations n°21/065 et 21/066 du 07/04/21 portant Compte de gestion 2020 M43 et compte administratif 2020 M43, strictement conformes ;

Ouï l'exposé de Mme Sylviane BOENS.

- **DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Report en fonctionnement R002.....+ 25 478,49 €

10. DELIBERATION N° 21/066 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – M43 REGIE TRANSPORT

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE DE SYNTHESE :

Mme Sylviane BOENS, maire déléguée, adjointe en charge des finances, présente le budget primitif 2021 du budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 95 478,49 €

Après en avoir délibéré, à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°21/039 du 24/03/21 portant débat d'orientation budgétaire 2021 ;

VU l'avis des commissions finances des 22 et 30 mars 2021 ;

VU la délibération n°21/067 du 07/04/21 portant affectation du résultat ;

Ouï l'exposé de Mme Sylviane BOENS.

APPROUVE le budget primitif 2021 - M43 : « Transport » tel que présenté ci-dessous qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **95 478.49 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT **0 €**

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 478,49 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité Voix Contre : 2 > M. Dominique LETOUZE et son pouvoir Mme Christelle TOUSSAINT Abstentions : 3 > Mme Catherine AUBIJOUX et MM André FRANCIGNY et Steeve LOCHET Voix Pour : 27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL DEPENSES		95 478,49 €	

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 478,49 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ...	70 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL RECETTES		95 478,49 €	

11. DELIBERATION N° 21/067 - TERRITOIRE D'ENERGIE 28 : CREATION DE POINTS LUMINEUX – GRANDE RUE - EQUILLEMONT

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ALCIERI

NOTE DE SYNTHÈSE :

M. Jean-Pierre ALCIERI expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure et Loir :

Création de Point Lumineux : Grande rue - Equillemont

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure et Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

SOLUTION N°1 – AVEC TRANCHÉE

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure et loir		Contribution de la collectivité*	
43.600 €	30%	13.080 €	70%	30.520 €

*Au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie

DEBAT :

M. Dominique LETOUZE demande quel est le détail du projet.

M. Jean-Pierre ALCIERI répond que les pièces ont été annexées au projet de délibération. Sur un des schémas les éclairages créés sont représentés par des points bleus. Ils sont placés sur plusieurs passages piétons et notamment au niveau de la traversée de voie au Pont Cassé.

En conséquence, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal

Article 1 : Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté.

Article 2 : Approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure et Loir.

Article 3 : Autorise M le Maire à signer la proposition financière, ainsi que le projet de création et à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation des travaux.



12. QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, informe que le centre de vaccination d'Épernon est désormais opérationnel. Un effort important de la ville d'Épernon et de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France a permis de vacciner toutes les personnes de 75 ans et plus. Nous avons adressé un courrier à tous les administrés dans la tranche d'âge des 70-74 ans, ils pourront ainsi bénéficier de la vaccination. Prochainement l'application « Doctolib » sera en service. Les dates sont programmées jusqu'en juin avec jusqu'à 804 doses par jour. M. le Maire remercie les nombreux volontaires qui se sont mobilisés pour assurer des permanences dans le centre de vaccination.

M. Stéphane LEMOINE rappelle la fragilité budgétaire en fonctionnement et incite à la prudence sachant qu'il y a des recettes qui ne rentreront pas cette année.

Mme Catherine AUBIJOUX rappelle qu'elle était prête à intégrer un groupe de travail propre au projet de réhabilitation de la maison Dufayet mais elle n'a jamais été convoquée. Elle trouve que les commissions ne fonctionnent pas bien et qu'il y a un manque d'organisation entre les groupes de travail la Rainette, ou l'environnement et les commissions. Mme AUBIJOUX rajoute qu'elle souhaite être invitée lorsqu'un groupe où elle s'est investie se réunit.

Mme Cécile DAUZATS, maire déléguée de Bleury-Saint-Symphorien, reconnaît avoir un agenda surchargé. Elle ajoute qu'elle travaillera sur le document que Mme AUBIJOUX lui a adressé.

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, informe qu'une commission mobilité sur la Rainette doit avoir lieu le lundi 12 avril 2021.

Mme Catherine AUBIJOUX demande ce qu'il en est du droit de préemption sur le café fermé « le pégase ».

M. Jean-Luc DUCERF, maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, informe que malheureusement cette opération a été annulée car la commune était hors délai.

M. Youssef AFOUADAS rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs commissions mobilité auxquelles tous les conseillers municipaux ont été invités.

Par ailleurs, **Mme Catherine AUBIJOUX** demande si l'éleveur d'animaux non-domestiques a été rencontré.

Mme Marie-Anne HAUVILLE lui répond que l'éleveur a été contacté et qu'elle attend une proposition d'une date de rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h31

Secrétaire de séance
Amandine DUBAND

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
Jean-Luc DUCERF



